

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du 27 juillet 2017

Membres présents :

Mesdames BISTON Jocelyne, BLONDEAU Fabienne, LECHINE Marie Jeanne, ROGNON Marguerite, SCALABRINO Maryline, JEANNIN Maryse, Messieurs BOUVERET Xavier, CERF Stéphane, KALLAL Ahmed, SIEVERT Louis, TOUBIN Frédéric.

Membres excusés : Messieurs BAUD Bernard, FAIVRE Alban, VILLAME Fabrice

Secrétaire de séance : Me LECHINE Marie Jeanne.

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Jeannin Maryse, Maire de la commune.

Début de séance en salle à 20h.

Validation du compte rendu du 22/06/2017

Pas d'observations. Validé à l'unanimité

MODIFICATION STATUTS CCA 800

En date du 26 juin 2017, le conseil communautaire de la CCA 800 a décidé de modifier ses statuts afin de prendre la compétence programme

local de l'habitat afin de permettre l'adhésion de la CCA 800 à l'Etablissement Public Foncier du Doubs

Cet établissement assure une mission de partage foncier et accompagne les collectivités territoriales. Il procède à la négociation, peut acquérir des biens et les rétrocéder à la collectivité.

Afin de pouvoir prendre cette compétence, la CCA 800 a besoin que toutes ses communes délibère sur la modification des statuts.

Le conseil décide à l'unanimité la validation des statuts de la CCA 800

TRAVAUX AU CIMETIERE

Une demande de subvention avait été faite en décembre 2016 concernant les travaux de réfection du mur du cimetière. Cette demande a été refusée car la préfecture n'a pas tenue compte de la délibération rectificative concernant le prestataire retenu pour ces travaux.

Le conseil décide d'effectuer les travaux malgré cette absence de subvention étant donné que le montant des travaux a été considérablement réduit avec le nouveau prestataire et que ceux-ci deviennent urgent

MODIFICATION REGLEMENT LOTISSEMENT DE DAUDAGNE

Lors de la création du lotissement de Daudagne, un règlement avait été établi dans lequel était stipulé que les tuiles des constructions devaient être rouges.

Suite à la demande de Mr Bulle (qui a reçu l'accord des co-lotis) le conseil autorise la pose de tuiles grises. Une modification du règlement sera établie en précisant que les tuiles ne pourront être que de couleur rouge ou grise.

ECLAIRAGE SYDED

Le devis estimatif du Syded pour les travaux d'éclairage public se monte à environ 88440 euros TTC.

Sachant que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 55 %, le conseil décide à l'unanimité de procéder aux travaux sur 2 ou 3 ans en commençant par les quartiers dont les ampoules sont les plus consommatrices.

Cela permettra à la commune de faire de sérieuses économies d'électricité sans pour autant éteindre les éclairages publics la nuit.

TRAVAUX ONF

La commission bois a procédé à un appel d'offres concernant les travaux sylvicoles à effectuer pour l'année 2017-2018.

3 entreprises ont été retenues en plus de l'ONF qui n'effectuera qu'une infime partie de ces travaux.

DELIBERATION MODIFICATIVE DEPENSES PERISCOLAIRES

Chaque année, les 3 communes du Val d'Usier reçoivent le fonds d'amorçage qui se calcule selon le nombre d'enfants scolarisé dans chaque village. Ce fonds est reversé au budget périscolaire.

En 2016, la commune a versé 2 fois ce fonds d'amorçage par erreur.

Le conseil décide à l'unanimité l'annulation d'une de ces écritures afin de régulariser les comptes budgétaires.

TRAVAUX RESERVOIR

Le remplacement de 2 vannes est nécessaire.

Un devis de la société Ogelec a été établi pour un montant de 2904 euros HT.

De même une proposition de contrat pour l'entretien et le changement annuel des lampes a été demandé. Montant de ce devis 1495 euros HT.

La société Ogelec est retenue pour ces travaux.

SUBVENTION SOUVENIR FRANÇAIS

Le conseil décide à l'unanimité le versement d'une subvention au Souvenir Français d'un montant de 100 euros.

RECRUTEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE

Le conseil municipal a examiné les propositions pour le recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie. Il est décidé de recruter Mlle Jeannin Hermance, rédacteur, qui travaille à l'heure actuelle dans une autre mairie. Elle devrait arriver début ou mi septembre.

CREATION POSTE ASVP

Il est créé un emploi ASVP : cet Agent de Surveillance des Voies Publiques est un agent communal avec des fonctions très limitées. Il doit être agréé par le procureur de la république et assermenté par le juge du tribunal , à la demande du maire.

L'ASVP peut donc :

- Constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnement gênants et abusifs
- Constater les infractions et les contraventions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics
- Etre nommé par le maire pour rechercher et constater les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage et les nuisances sonores.

Aucun abus ne sera fait, mais après 2 constatations verbales similaires, la 3ème sera constatée et verbalisée

QUESTIONS DIVERSES

1 – Concernant la fibre optique, une réunion d'information aura lieu le 5 octobre à 19h30 à la salle des fêtes de Bians pour tous les administrés du Val d'Usier.

2 – la chaudière qui alimente le logement de la poste de Mr et Mme Salomon doit être changée.

Le conseil valide le devis d'un montant de 10260 euros TTC de la société Dichamp.

3 – bâtiments anciennes écoles

Après contrôle il s'avère que les bâtiments contiennent de l'amiante et du plomb. Le coût pour les travaux de désamiantage et enlèvement du plomb sont très difficile à chiffrer. Le conseil décide cependant d'engager ces travaux

4- Mr Taxi des archives départementales est venu déjà plusieurs fois afin de nous aider dans le classement de nos archives. Lors de l'une de ces visites, il a constaté que 2 de nos matrices Napoléoniennes nécessiteraient d'une restauration. Il nous a communiqué le nom d'entreprises susceptibles d'effectuer ces travaux. Un devis de 2606 euros a été établi et selon avis de Mr Taxi, est d'un bon rapport qualité.

Le conseil décide à l'unanimité la restauration de ces 2 matrices.

5- le conseil décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 90 euros pour 2016 et 90 euros pour 2017 pour l'association des donneurs de sang.

6- Mr Givernet demande l'autorisation de changer de jour pour son camion pizzas le lundi au lieu de dimanche. Le conseil municipal ne voit aucune apposition

7- Opération brioches pour 2017 du 2 au 8 octobre 2017